

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OP3FT
DU 1ER AOÛT 2017**

Publié par l'OP3FT, l'organisation à but non lucratif dont l'objet est de détenir,
promouvoir, protéger et faire progresser la technologie Frogans sous la forme
d'un standard ouvert de l'Internet utilisable gratuitement par tous.

Conformément à l'Article 11 des Statuts de l'OP3FT, ce procès-verbal consigne les décisions prises par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 1er août 2017.

Il est publié et archivé sur le site Web de l'OP3FT « op3ft.org », accompagné d'une traduction en anglais, aux URL (Uniform Resource Locators) permanentes suivantes :

- en français : <https://www.op3ft.org/fr/resources/bdmm/20170801/access.html>
- en anglais : <https://www.op3ft.org/en/resources/bdmm/20170801/access.html>

Le 1er août 2017, à 15h40, le Conseil d'administration de l'OP3FT s'est réuni au siège social sur convocation de son Président.

Sont présents physiquement :

- Monsieur Amaury GRIMBERT, Président,
- Monsieur Alexis TAMAS, Administrateur,
- Monsieur Alain MARTEL, Administrateur.

Le Conseil d'administration réunissant ainsi la totalité de ses membres peut valablement délibérer.

La réunion est ouverte sous la présidence de Monsieur Amaury GRIMBERT, Président du Conseil d'administration de l'OP3FT.

Monsieur Alexis TAMAS est désigné comme secrétaire de la réunion.

Le Conseil d'administration approuve, après lecture, le procès-verbal de décision de la précédente réunion.

Le Président rappelle que l'ordre du jour de la réunion porte sur les sujets suivants :

- Point de pilotage sur les différents travaux en cours, notamment
 - travaux de l'équipe promotion
 - travaux de l'équipe juridique
 - travaux des équipes techniques
- Publication des Comptes annuels 2016,
- Publication du Rapport d'activité 2016,

- Mise en ligne de la page « Informations légales portant sur les sites Web édités par l'OP3FT »,
- Questions diverses.

Le Président rappelle que l'ouverture du Registre Central Frogans aux utilisateurs de l'Internet n'a pas encore eu lieu et que dès lors, conformément à l'Article 13 des Statuts, le Conseil d'administration n'est pas tenu de recourir à la procédure de consultation publique.

À l'occasion du point de pilotage sur les travaux en cours, le Conseil d'administration oriente le travail des équipes, en validant les priorités et les objectifs à atteindre.

Après avoir délibéré sur les sujets figurant à l'ordre du jour de la réunion, le Conseil d'administration prend à l'unanimité les décisions suivantes.

PUBLICATION DES COMPTES ANNUELS 2016

Dans le prolongement de sa décision du 28 juin 2017 portant sur l'approbation des Comptes annuels 2016, le Conseil d'administration prend acte de leur publication sur le site Web de l'OP3FT « op3ft.org » aux URL permanentes suivantes :

- en français : <https://www.op3ft.org/fr/resources/afs/access.html>
- en anglais : <https://www.op3ft.org/en/resources/afs/access.html>

PUBLICATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2016

Dans le prolongement de sa décision du 28 juin 2017 portant sur l'approbation du Rapport d'activité 2016, le Conseil d'administration prend acte de sa publication sur le site Web de l'OP3FT « op3ft.org » aux URL permanentes suivantes :

- en français : <https://www.op3ft.org/fr/resources/ar/access.html>
- en anglais : <https://www.op3ft.org/en/resources/ar/access.html>

MISE EN LIGNE DE LA PAGE « INFORMATIONS LÉGALES PORTANT SUR LES SITES WEB ÉDITÉS PAR L'OP3FT »

L'équipe juridique présente une maquette de la page Web « Informations légales portant sur les sites Web édités par l'OP3FT ».

Cette page Web regroupe les informations légales de tous les sites Web édités par l'OP3FT, dans le but d'informer les visiteurs des sites Web édités par l'OP3FT de manière plus claire et plus cohérente.

Au vu de cette présentation, le Conseil d'administration prend acte de la qualité du travail réalisé, et décide la mise en ligne de la page Web « Informations légales portant sur les sites Web édités par l'OP3FT ».

Cette page Web sera publiée aux URL permanentes suivantes :

- en français : <https://www.frogans.org/fr/legal.html>
- en anglais : <https://www.frogans.org/en/legal.html>

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la réunion se termine à 18h00.

Amaury GRIMBERT
Président du Conseil d'administration de l'OP3FT

Alexis TAMAS
Secrétaire de la réunion

Fonds de dotation OP3FT – 6, square Mozart 75016 Paris, France
SIREN : 750 584 864